



Secrétariat général

Direction générale des ressources humaines

**Service des personnels ingénieurs,
administratifs, techniques, sociaux
et de santé, et des bibliothèques**

**Sous-direction
des études de gestion
prévisionnelle, statutaires et de
l'action sanitaire et sociale
DGRH C1**

Affaire suivie par :

Jean-paul Tenant

Conseiller de prévention

Téléphone

01 55 55 01 72

Courriel

Jean-paul.tenant
@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 Paris Cedex13

RAPPORT ANNUEL

**Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité
et des conditions de travail dans les services et établissements
du ministère de l'éducation nationale**

ANNÉE 2016

Ce rapport a été débattu et adopté en CHSCT ministériel lors de la séance du 27 juin 2017

LE RAPPORT ANNUEL 2016 a été établi à partir :

- du bilan des accidents de service et du travail portant sur l'année 2016 issu des données contenues dans le logiciel de gestion ANAGRAM,
- de l'enquête diligentée par la DGRH portant sur le bilan de la prévention des risques professionnels pour l'année 2016,
- du rapport de synthèse des observations des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST), et de la synthèse des entretiens de l'IGAENR avec les ISST,
- des orientations stratégiques ministérielles 2016-2017, établies par le président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et présentées pour avis aux membres de ce comité.

REPONSES AUX ENQUETES

- Bilan des risques professionnels

L'enquête sur le bilan des risques professionnels relatif à l'année 2016 a été renseignée par 29 académies sur 30.

- Rapport de synthèse des observations des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)

Le thème de travail des ISST en 2015-2016 a été le contrôle des obligations réglementaires ayant trait aux missions de conseillers de prévention académiques et départementaux, auquel 24 inspecteurs ont participé (les inspecteurs en cours de recrutement durant l'année en ont été dispensés).

SOMMAIRE

Le rapport annuel faisant le bilan de la santé et de la sécurité est organisé selon les thématiques suivantes :

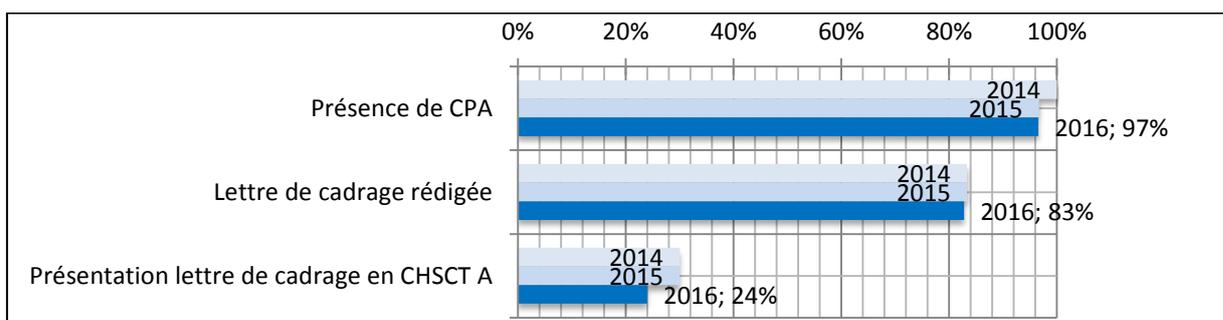
1. Organisation de la prévention
 - 1.1 Conseillers et assistants de prévention
 - 1.1.1 Conseillers de prévention académiques (CPA)
 - 1.1.2 Conseillers de prévention départementaux (CPD)
 - 1.1.3 Assistants de prévention (AP) des circonscriptions
 - 1.1.4 Assistants de prévention des collèges et des lycées
 - 1.1.5 Assistants de prévention des services administratifs et des autres structures
 - 1.1.5.1 Assistants et conseillers de prévention des établissements publics nationaux (EPN)
 - 1.2 Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)
2. Médecine de prévention
 - 2.1 Effectifs de médecins de prévention (MP)
 - 2.2 Activité de tiers-temps
 - 2.3 Equipe pluridisciplinaire
3. Fonctionnement des CHSCT
 - 3.1 Réunions des CHSCT A
 - 3.2 Fonctionnement des CHSCT A
 - 3.3 Réunions des CHSCT D
 - 3.4 Fonctionnement des CHSCT D
 - 3.5 Visites des CHSCT
 - 3.6 CHSCT des EPN
4. Registres santé et sécurité et danger grave et imminent
 - 4.1 Ecoles
 - 4.2 Collèges
 - 4.3 Lycées
 - 4.4 Services administratifs et autres structures
5. Evaluation des risques
 - 5.1 Etablissements d'enseignement
 - 5.2 Services académiques et EPN
 - 5.3 Diagnostics RPS et TMS
6. Formation
 - 6.1 Conseillers de prévention
 - 6.2 Assistants de prévention
 - 6.3 Membres de CHSCT (formations assurées par l'administration)
7. Accidents et maladies professionnelles
 - 7.1 Accidents de travail et accidents de service
 - 7.2 Maladies professionnelles
8. Fonctionnement du CHSCT ministériel.
 - 8.1 Les réunions du CHSCTMEN
 - 8.2 Les points examinés dans les réunions du CHSCTMEN et des groupes de travail
 - 8.3 Les documents élaborés
9. Conclusion

1. Organisation de la prévention

1.1 Conseillers et assistants de prévention

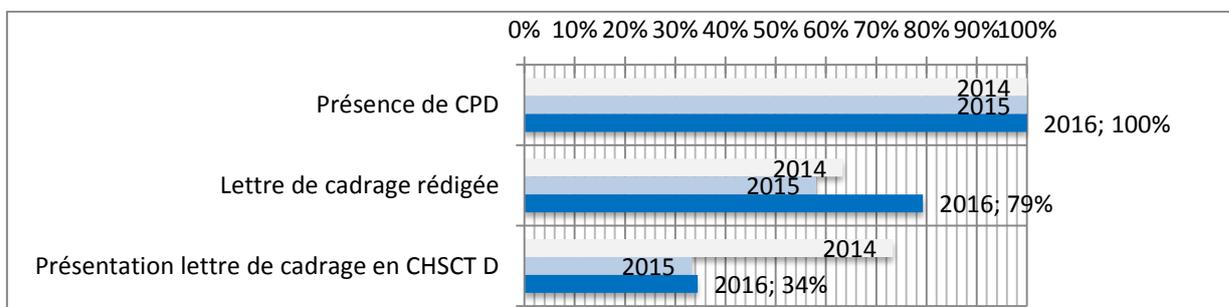
1.1.1. Conseillers de prévention académiques (CPA)

- Toutes les académies disposent d'un CPA (jusqu'au premier septembre 2016) : 7 CPA ont pris leurs fonctions en 2016, soit un taux de rotation de 20% des effectifs
- Tous les CPA occupent exclusivement des missions de prévention (sauf dans une académie où un CPA dispose d'une quotité de 50 % de son temps)
- Dans 24 académies, les CPA disposent d'une lettre de cadrage
- Dans 7 académies les lettres de cadrage ont été présentées en CHSCTA



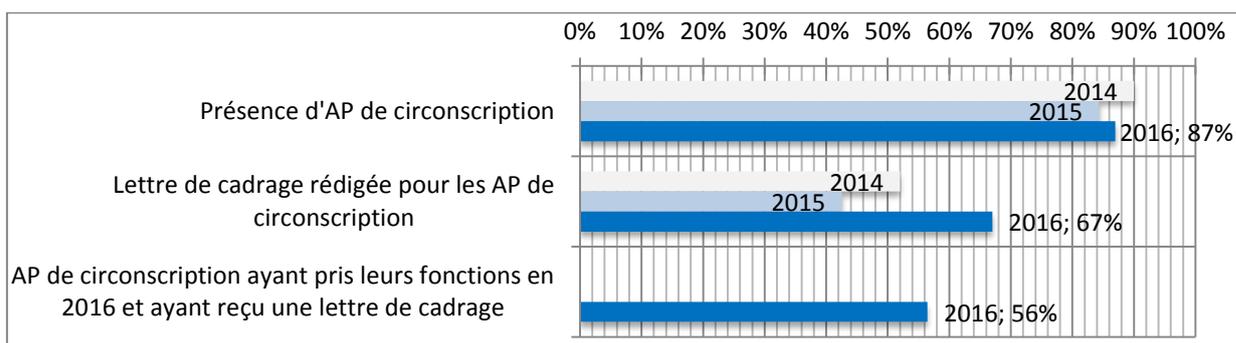
1.1.2. Conseillers de prévention départementaux (CPD)

- Tous les départements disposent d'au moins un CPD
- Parmi les 116 CPD en poste, 20 ont pris leurs fonctions en 2016, soit un taux de rotation de 17% des effectifs
- Certains départements ont désigné deux CPD (premier et second degré par exemple)
- 92 CPD disposent d'une lettre de cadrage
- 10 académies sur 29 présentent les lettres de cadrage des CPD en CHSCT D
- 28 % des CPD disposent de 50 % et plus de leur temps de travail dévolu aux missions de prévention



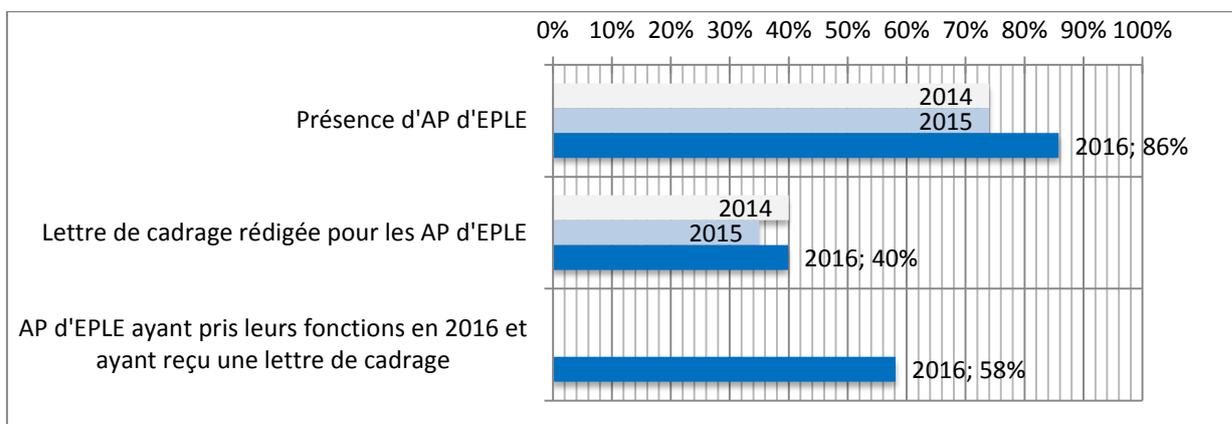
1.1.3. Assistants de prévention (AP) des circonscriptions

- 1059 assistants de prévention de circonscription sont en poste, parmi lesquels 186 AP ont été désignés en 2016, soit un taux de rotation de 17% des effectifs
- 710 lettres de cadrage ont été rédigées pour ces AP
- Le nombre de lettres de cadrage destinées aux AP de circonscription progresse



1.1.4. Assistants de prévention des collèges et des lycées

- 6540 assistants de prévention d'établissement sont en poste, parmi lesquels 834 ont été désignés en 2016, soit un taux de rotation de 12% des effectifs.
- 2610 lettres de cadrage ont été rédigées pour ces AP

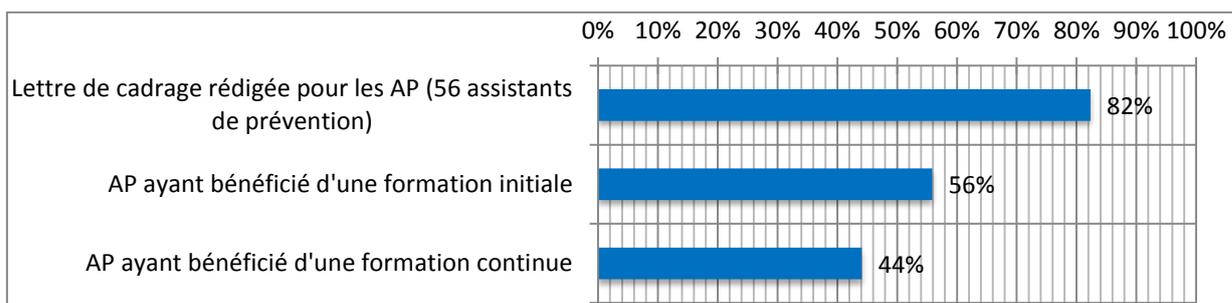


1.1.5. assistants de prévention des services administratifs et des autres structures

250 AP sont en poste, dont 27 ont pris leurs fonctions en 2016 sur lesquels 26 ont bénéficié d'une formation initiale, soit un taux de rotation de 11%
 133 ont reçu une lettre de cadrage
 121 ont bénéficié d'une formation continue

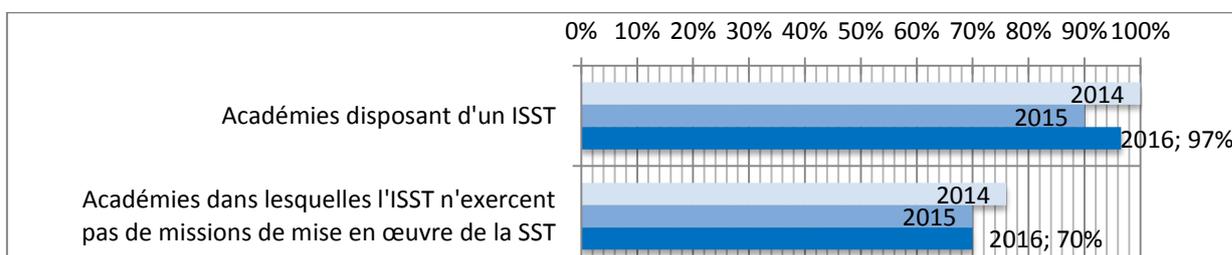
1.1.6. Conseillers et Assistants de prévention (AP) des EPN

- 4 CP sont en poste, ils ont tous bénéficié d'une formation initiale
- 3 CP ont des lettres de cadrage
- 1 CP a bénéficié d'une formation continue
- 68 assistants de prévention d'établissement sont en poste dans 4 EPN
- 56 lettres de cadrage ont été rédigées pour ces AP (82 %)
- 38 AP ont bénéficié d'une formation initiale (56%)
- 30 AP ont bénéficié d'une formation continue (44%)



1.3 Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)

- 28 ISST sont en poste dans les 29 académies ayant répondu à l'enquête (29 étaient en poste en 2016 jusqu'au 1er septembre)
- Les ISST exercent des missions de mise en œuvre de la santé et la sécurité dans 8 académies sur les 27 ayant répondu à cette question



Les conseillers de prévention académiques forment un réseau de professionnels de la prévention des risques capables de participer à la mise en œuvre des politiques de prévention académiques, et de participer aux travaux des CHSCTA.

Les conseillers de prévention départementaux sont également bien implantés, mais ne disposent pas toujours du temps nécessaire à l'accomplissement de leurs missions. Cette insuffisance de moyens se retrouve dans le rapport annuel des ISST, dans lequel est rappelée la nécessité de rédiger des lettres de cadrage aux conseillers de prévention, auxquelles pourraient être annexés des plans d'action en adéquation aux programmes annuels de prévention.

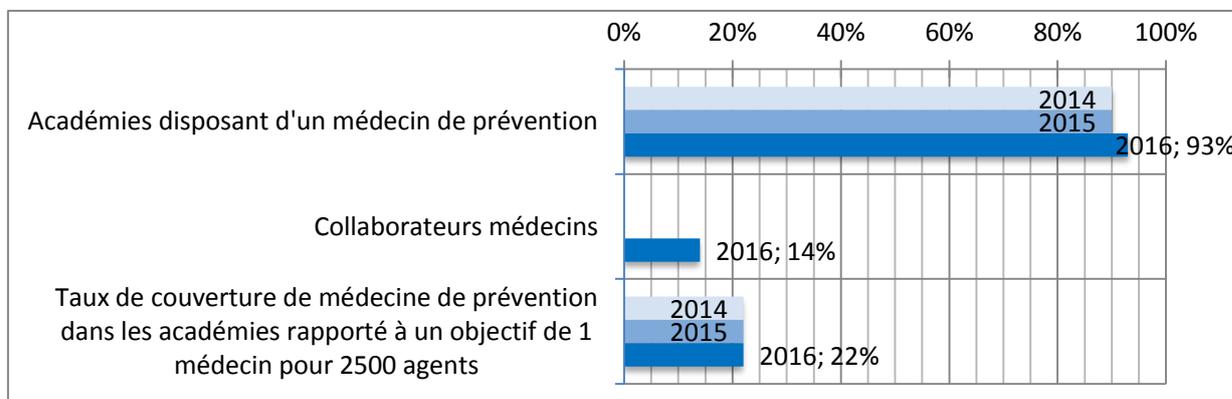
Les assistants de prévention sont bien implantés mais ne sont pas présents dans tous les établissements et services ; un travail de généralisation des lettres de cadrage est à conduire.

Dans 8 académies les ISST exercent des missions de conseil qui devraient être dévolues aux conseillers de prévention académiques, ce qui pourrait compromettre leur indépendance et l'objectivité de leurs missions d'inspection.

2. Médecine de prévention

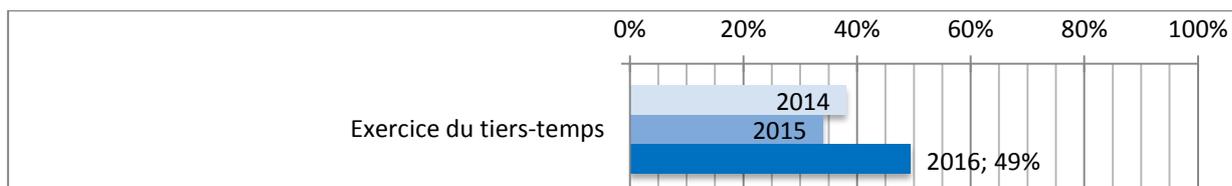
2.1. Effectifs de médecins de prévention

- 83 médecins de prévention sont en poste dans les académies (60,8 ETP) pour un effectif de 946 903 agents, soit un taux de suivi de 1 médecin pour 11 408 agents; 6 médecins (4,2 ETP) ont été recrutés en 2016
- 4 collaborateurs médecins exercent au sein des services de médecine de prévention (dont 1 recruté en 2016)



2.2 Activité de tiers-temps

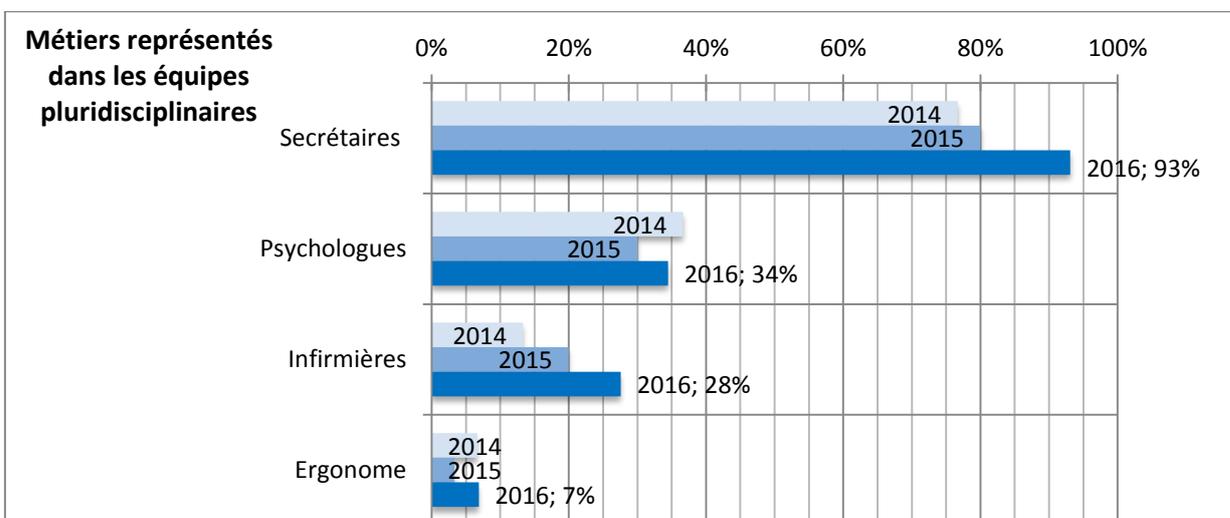
L'activité d'exercice du tiers temps progresse avec 41 médecins de prévention qui réalisent des visites de services dans le cadre du tiers-temps



2.3 Equipe pluridisciplinaire

- Dans 27 académies les services de médecine de prévention disposent de secrétaires

- Dans 10 académies des psychologues exercent (14 postes); dont 4 sont rattachés au pôle RH
- Dans 8 académies des infirmières exercent (13 infirmières soit 12 ETP); parmi lesquelles 7 ont été recrutées en 2016
- Dans 2 académies des ergonomes interviennent (dont 1 externe)



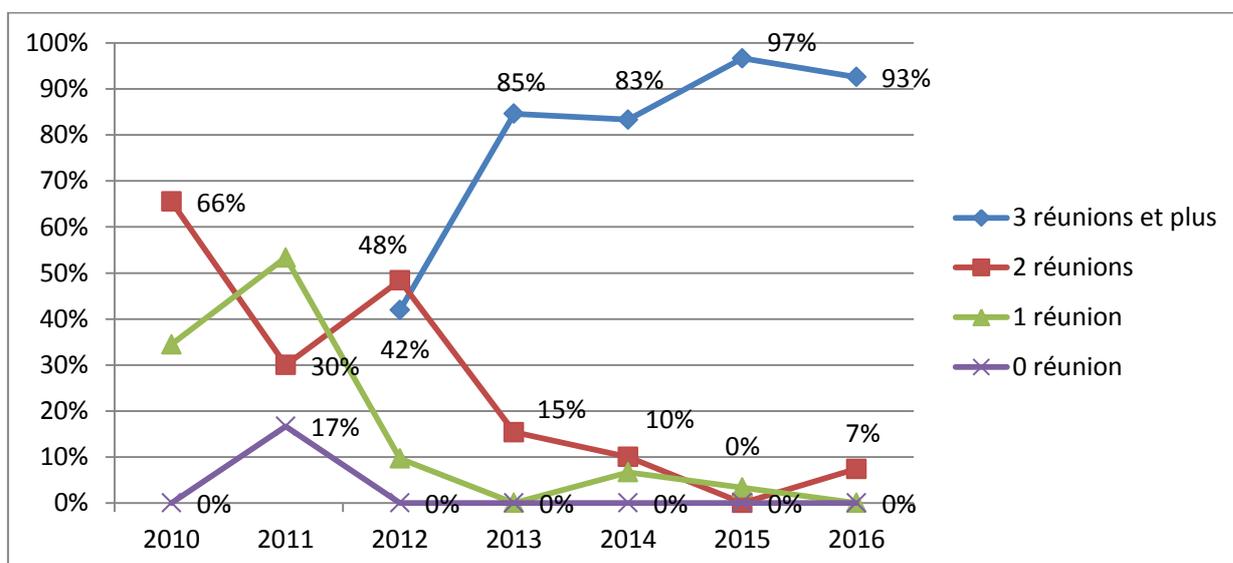
Conclusion

Le nombre de médecins de prévention a légèrement augmenté, l'exercice du tiers temps a sensiblement progressé et le développement des équipes pluridisciplinaires est réel, mais le taux de couverture des agents en matière de surveillance médicale reste très insuffisant pour répondre aux obligations réglementaires prévues par le décret 82-453 du 28 mai 1982.

3. Fonctionnement des CHSCT

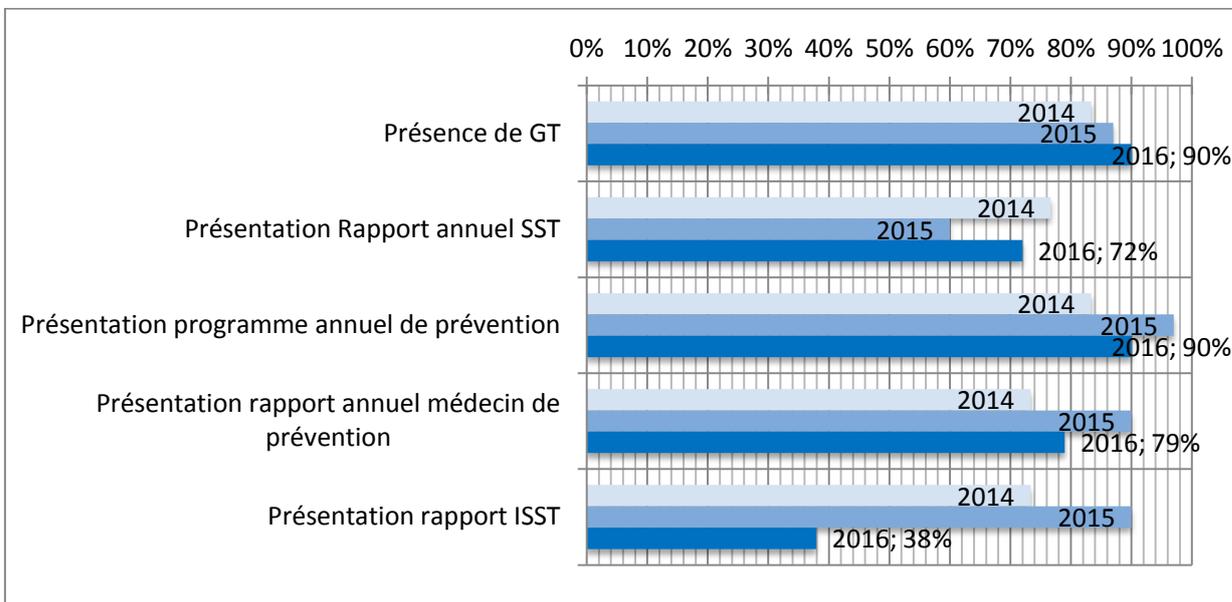
3.1. Réunions des CHSCT A

- 25 académies ont réuni le CHSCT A au moins 3 fois par an
- 2 académies ont réuni le CHSCT 2 fois par an



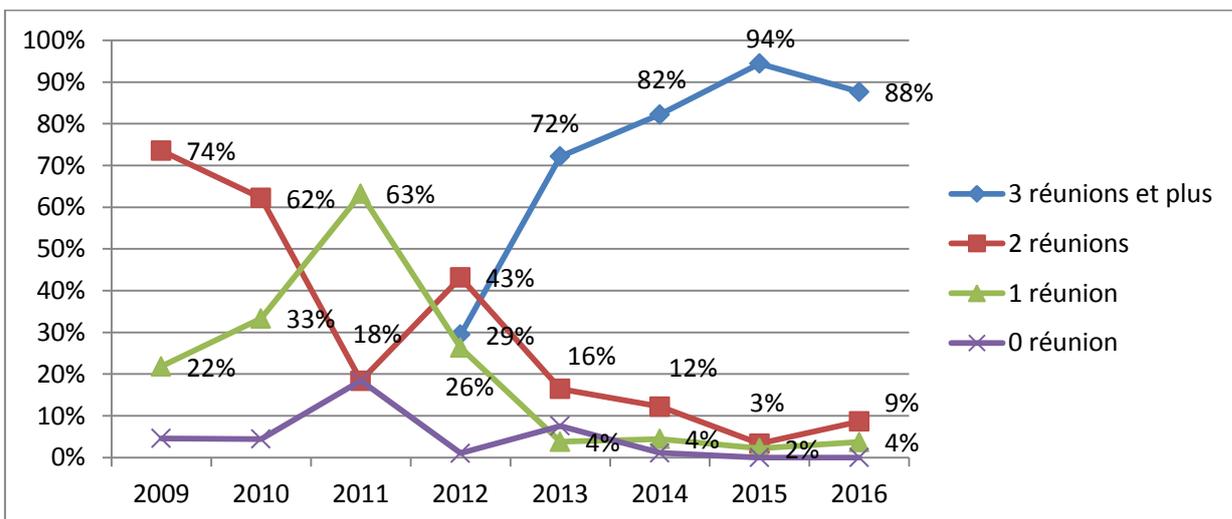
3.2. Fonctionnement des CHSCT A

- 63 groupes de travail de CHSCT se sont tenus dans 26 académies
- Un rapport annuel SST a été présenté dans 21 CHSCT A
- Un programme annuel de prévention a été présenté dans 26 CHSCT A
- Le rapport annuel de médecine de prévention a été présenté dans 23 CHSCT A
- Les rapports des ISST ont été présentés dans 11 CHSCT A



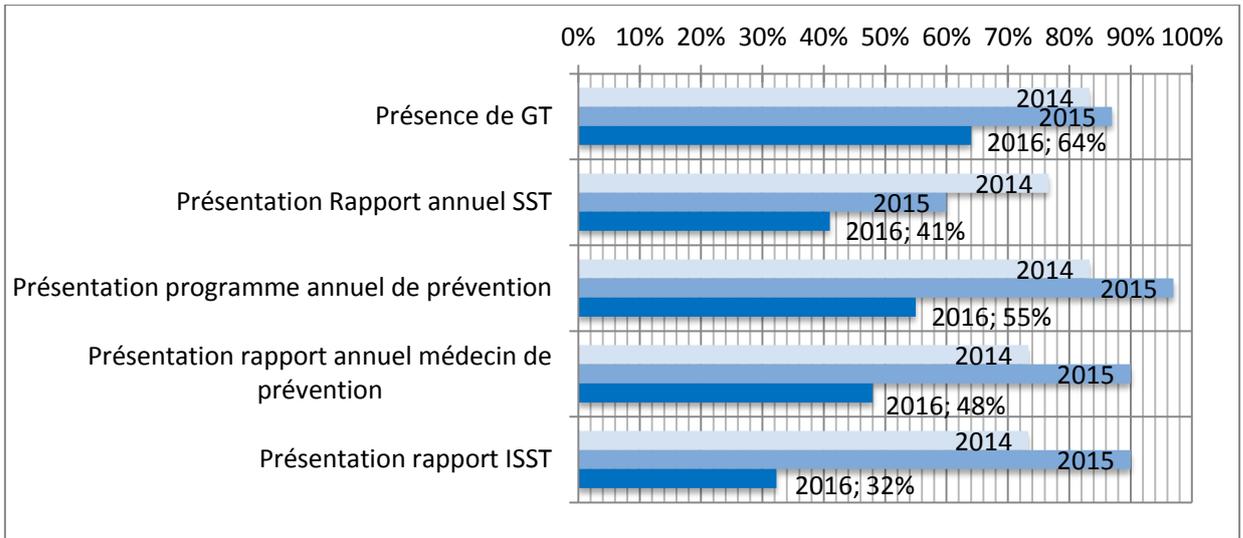
3.3. Réunions des CHSCT D

- 71 Départements ont réuni le CHSCT D plus de 3 fois par an
- 7 départements ont réuni le CHSCT D 2 fois par an
- 3 départements ont réuni le CHSCT D 1 fois par an



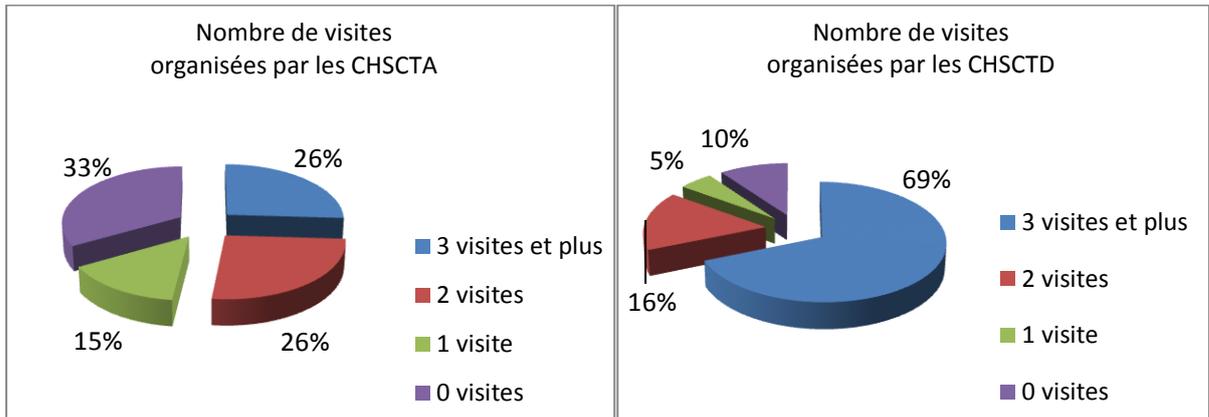
3.4. Fonctionnement des CHSCT D

- 165 groupes de travail de CHSCT D se sont réunis dans 64 départements
- Un rapport annuel SST a été présenté dans 41 % des CHSCT D (12 académies)
- Un programme annuel de prévention départemental a été réalisé dans 55 % des CHSCT D (16 académies)
- Le rapport annuel de médecine de prévention a été présenté dans 48 % des CHSCT D (14 académies)
- Les rapports des ISST ont été présentés dans 32 % des CHSCT D (32 départements)



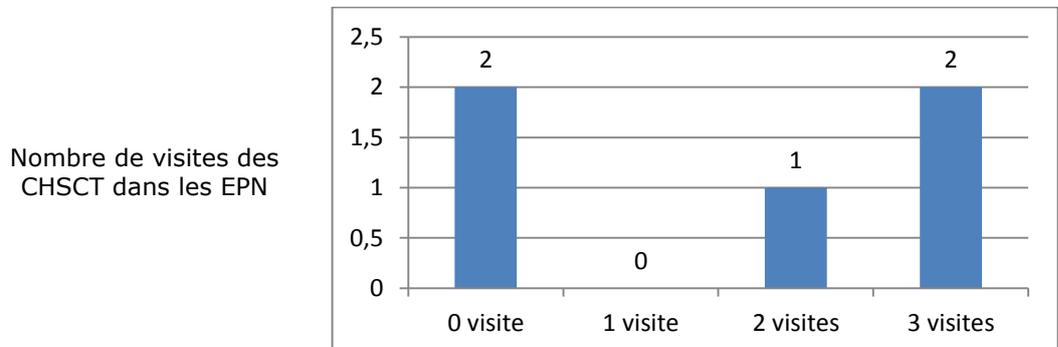
3.5. Visites des CHSCT

Parmi les 300 visites de CHSCT qui ont été organisées, 43 visites l'ont été par les CHSCTA et 257 par les CHSCTD.



3.6. Fonctionnement des CHSCT des EPN

- 4 CHSCT se réunissent 3 fois et plus et 1 ne s'est pas réuni en 2016
- 6 groupes de travail de CHSCT sont en place dans 4 EPN
- Un rapport annuel SST est présenté dans 3 EPN
- Un programme annuel de prévention est réalisé dans 4 EPN
- Le rapport annuel de médecine de prévention est présenté dans 3 CHSCT
- Les rapports des ISST ne sont pas présentés



Conclusion

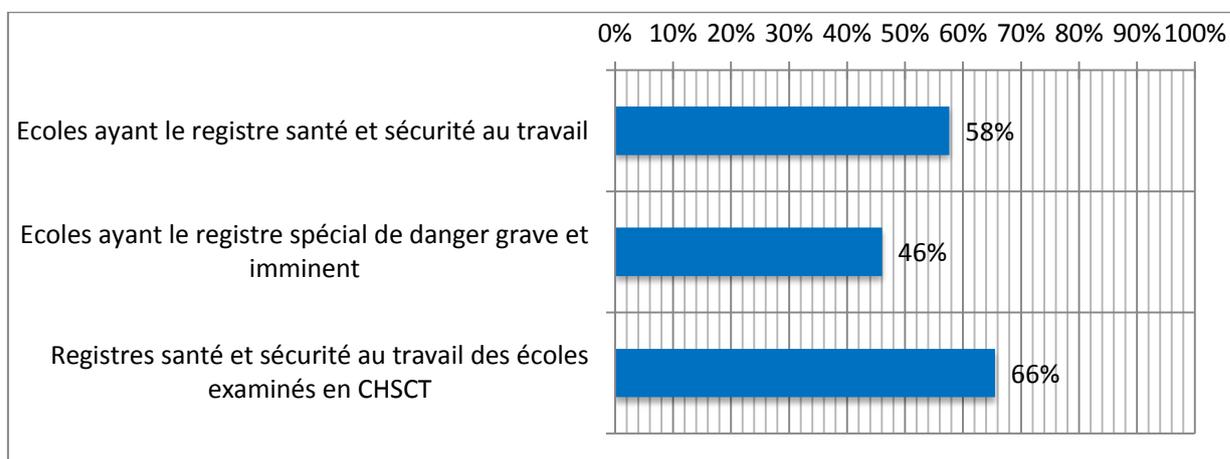
Après plusieurs années de progression, le nombre de réunions et de groupes de travail des CHSCT académiques et départementaux est en légère baisse et ne permet pas de répondre en tous lieux au nombre minimum de trois réunions par an. Le nombre de visites de sites augmente significativement pour atteindre 300 visites (contre 191 en 2015).

La présentation des documents obligatoires est en recul, surtout pour les CHSCT départementaux.

4. Registres santé et sécurité et danger grave et imminent

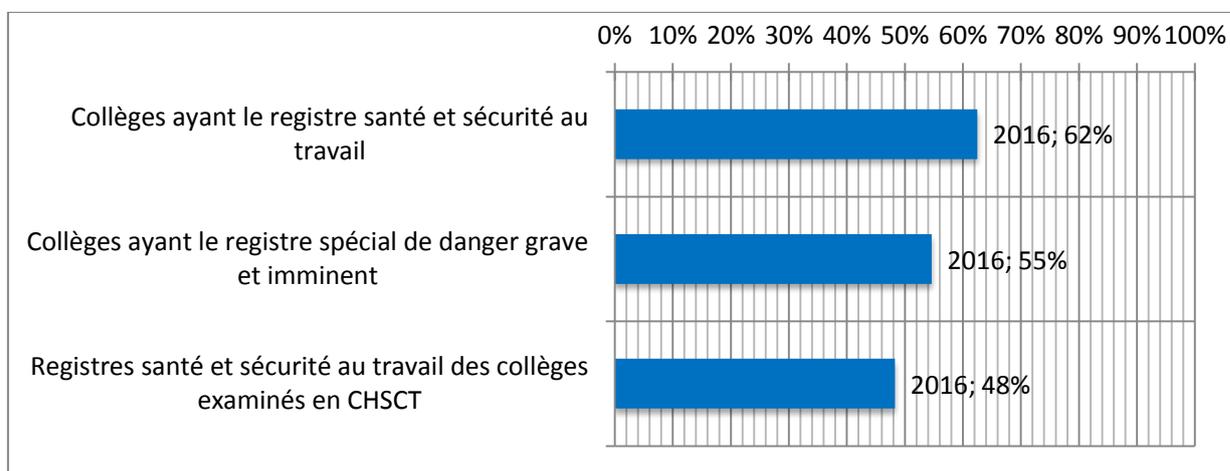
4.1. Ecoles

- 25 921 écoles disposent du registre santé et sécurité au travail
- 20 709 écoles disposent du registre spécial de danger grave et imminent
- 211 signalements ont été inscrits sur les registres spéciaux de danger grave et imminent
- 17 droits de retrait ont été exercés parmi lesquels 3 ont été reconnus
- 9 enquêtes pour danger grave et imminent ont été réalisées



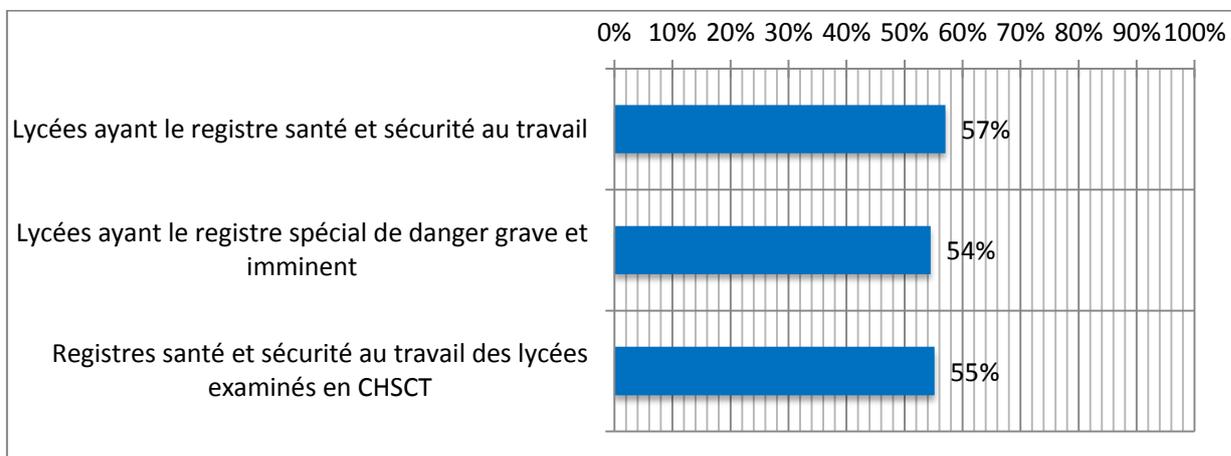
4.2. Collèges

- 3383 collèges disposent du registre santé et sécurité au travail
- 2957 collèges disposent du registre spécial de danger grave et imminent
- 173 signalements ont été inscrits sur les registres spéciaux de danger grave et imminent
- 110 droits de retrait ont été exercés parmi lesquels 86 ont été reconnus
- 4 enquêtes pour danger grave et imminent ont été réalisées



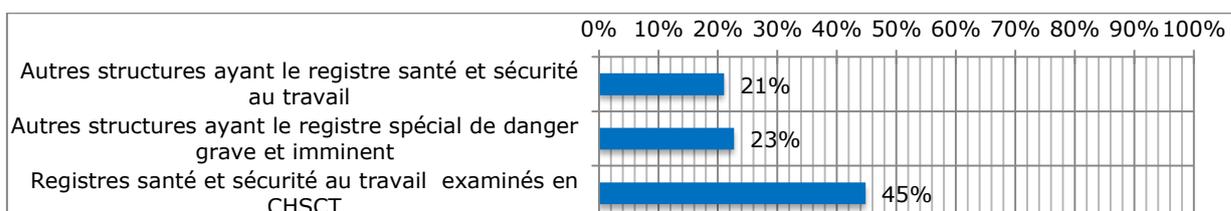
4.3 Lycées

- 1422 lycées disposent du registre santé et sécurité au travail
- 1358 lycées disposent du registre spécial de danger grave et imminent
- 56 signalements ont été inscrits sur les registres spéciaux de danger grave et imminent
- 9 droits de retrait ont été exercés parmi lesquels 1 a été reconnu
- 5 enquêtes pour danger grave et imminent ont été organisées



4.4. Registres santé et sécurité et danger grave et imminent des services administratifs (rectorats, DSDEN) et des autres structures (CIO, circonscriptions, ...)

- 164 services administratifs et autres structures ont un registre santé et sécurité au travail
- 177 services administratifs et autres structures ont un registre spécial de danger grave et imminent
- 1 signalement inscrit sur les registres spéciaux de danger grave et imminent
- Aucun droit de retrait exercé pour danger grave et imminent dans les services administratifs et les autres structures
- Aucune enquête pour danger grave et imminent dans les services administratifs et les autres structures



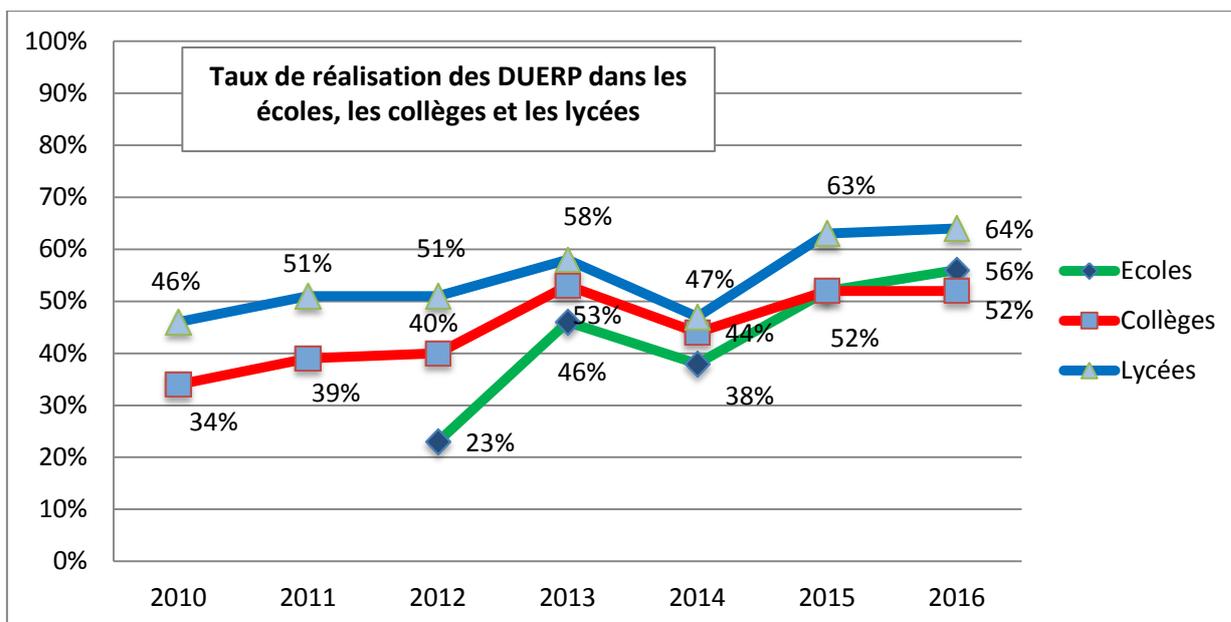
Conclusion

Les registres obligatoires ne sont pas mis à la disposition des personnels dans tous les établissements scolaires et les services, et l'examen en CHSCT des signalements portés aux registres n'est pas généralisé.

5. Evaluation des risques

5.1. Etablissements scolaires du premier et du second degré

- L'évaluation des risques a été réalisée dans :
 - 56 % des écoles
 - 52 % des collèges
 - 64 % des lycées
- La mise à jour de l'évaluation des risques a été réalisée dans :
 - 52 % des écoles
 - 38 % des EPLE

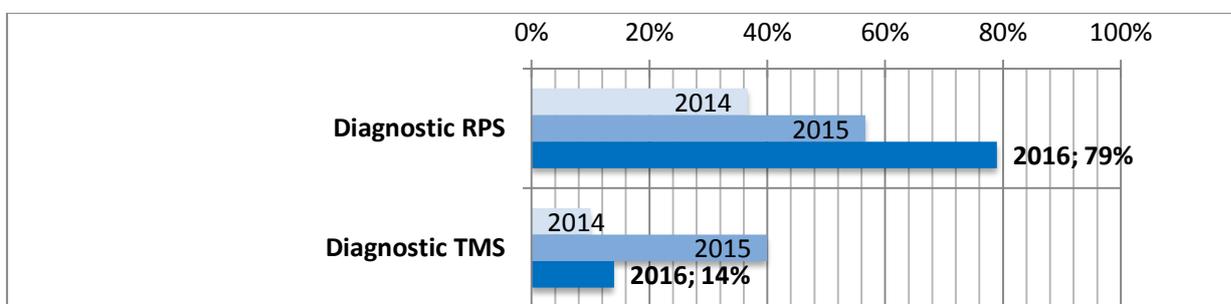


5.2. Services académiques et EPN

- Dans les services académiques (rectorats et DSDEN) les taux de réalisation des DUERP sont de 58% (62% pour les rectorats et 55% pour les DSDEN), les taux de mises à jour des DUERP sont de 26% (21% pour les rectorats et 31% pour les DSDEN)
- Dans les EPN, les DUERP ont été réalisés dans 61 % des sites (79 sites sur 130), et les mises à jour dans 34% des sites (44 sites)

5.3. Diagnostics RPS et TMS

- 23 académies ont réalisé un diagnostic RPS
- 4 académies ont réalisé un diagnostic TMS



Conclusion

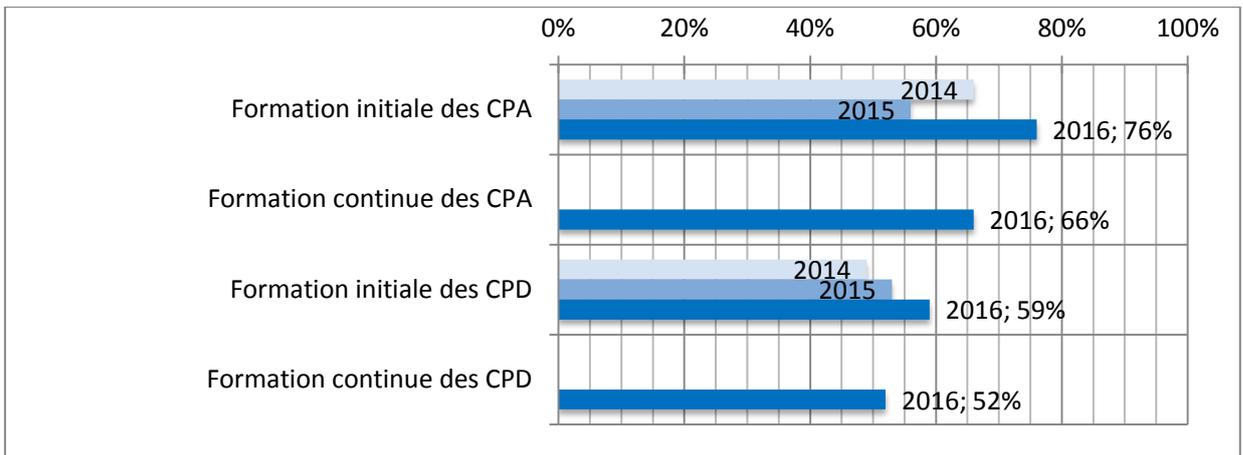
L'évaluation des risques et sa transcription dans les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) progressent légèrement dans les écoles et les lycées, mais restent à un niveau insuffisant avec 36 à 48 % des établissements dépourvus de DUERP.

Le nombre d'académies déclarant avoir réalisé un diagnostic des RPS progresse, alors que celui des académies ayant réalisé un diagnostic des TMS en 2016 chute.

6. Formation

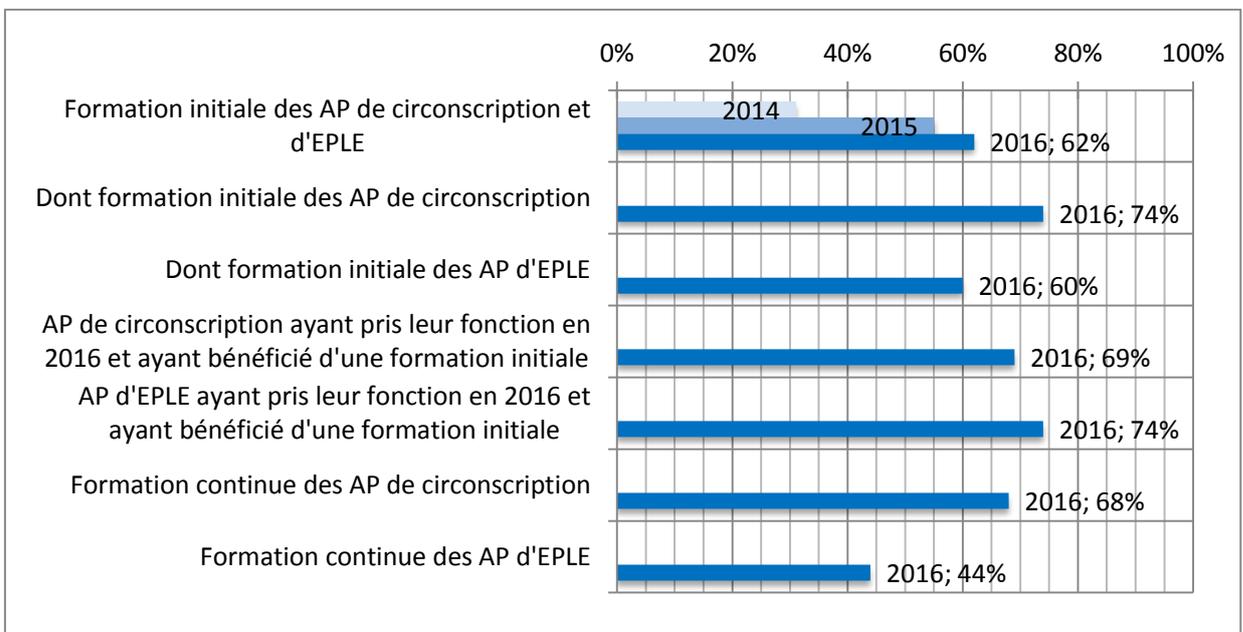
6.1. Formation des conseillers de prévention

- Dans 22 académies les CPA ont bénéficié d'une formation initiale
- Dans 19 académies les CPA ont bénéficié d'une formation continue
- 17 académies ont mis en place une formation initiale des CPD
- 15 académies ont mis en place une formation continue des CPD



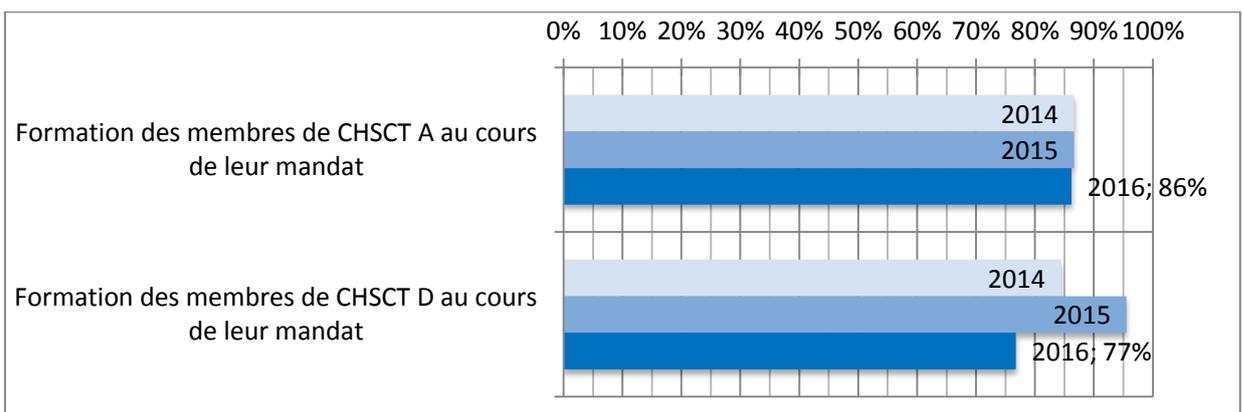
6.2. Formation des assistants de prévention

- 783 AP de circonscription ont bénéficié d'une formation initiale à leur prise de fonction
- 722 AP de circonscription ont bénéficié d'une formation continue
- 3952 AP d'EPLÉ ont bénéficié d'une formation initiale à leur prise de fonction
- 2857 AP d'EPLÉ ont bénéficié d'une formation continue



6.3. Membres de CHSCT (formations assurées par l'administration)

- 25 académies ont organisé la formation des membres des CHSCT A au cours de leur mandat
- 76 services départementaux ont organisé la formation des membres des CHSCT D au cours de leur mandat



La formation initiale et continue des conseillers de prévention progresse cette année, mais n'est pas généralisée ; à ce sujet, les préconisations du rapport des ISST sont que les académies établissent un état de la formation des conseillers de prévention, et que le ministère prenne en charge l'organisation de la formation initiale préalablement à leur prise de fonction, voire de la formation continue, des conseillers, en arrêtant un nombre de jours de formation initiale en adéquation avec le référentiel déployé dans le guide juridique annexé à la circulaire du 10 avril 2015.

De même, la formation des assistants de prévention progresse mais n'est pas généralisée, ce qui pourrait être un frein à la prise de fonction des AP, et à leur participation effective aux actions de prévention engagées sur le terrain, comme la mise en place et le suivi des registres réglementaires, ou la participation à l'évaluation des risques professionnels.

La formation des membres de CHSCT par l'administration est largement mise en œuvre, avec un nombre de membres de CHSCT D formés au cours de leur mandat en retrait.

7. ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Les données du bilan sont extraites de la base de données ANAGRAM qui couvre le périmètre :

- **des agents titulaires** (*les agents stagiaires étant assimilés aux agents titulaires*),
- **des agents non titulaires recrutés sur un contrat à durée déterminée d'une durée égale ou supérieure à 12 mois à temps complet ou recrutés sur un contrat à durée indéterminée à temps complet** (*Les ATMP des agents sous contrat à temps incomplet ou inférieur à 1 an sont gérés par les caisses primaires d'assurance maladie*).

7.1. Les accidents du travail

7.1.1. Les agents victimes d'accidents du travail (AT)

En 2016, **13 096 agents titulaires ou non** de l'éducation nationale, soit 1,3 %, ont eu un accident du travail, de trajet ou en mission (*1,3 % en 2015*) (fig. 1).

- Les accidents reconnus avec arrêt se répartissent en 68 % d'accidents sur le lieu de travail, 26 % d'accidents de trajet et 6 % d'accidents en mission.
- Les femmes, environ 70 % des agents, ont eu 77,7 % des AT et 77 % des journées d'arrêt.
- Les accidents reconnus avec arrêt (53,6 % des accidents) ont généré 183 279 journées d'arrêt de travail en 2016 (*177 119 en 2015*).
- La durée moyenne d'interruption temporaire de travail (ITT) est de 26 jours pour les accidents de trajet (*24 en 2015*), 26 jours pour les accidents du travail (*26 en 2015*) et 33 jours pour les accidents en mission (*34 en 2015*) (fig. 2)
- **L'indice de fréquence¹ (IF) des accidents avec arrêt hors trajet est de 4.4** (*5 en 2015*), **le taux de fréquence² (TF) de 2,7** (*3,1 en 2015*) **et le taux de gravité³ (TG) de 0,07** (*0,08 en 2015*).

1 L'indice de fréquence des accidents est le nombre d'accidents pour 1 000 agents

2 Le taux de fréquence est le nombre d'accidents pour 1 million d'heures travaillées.

3 Le taux de gravité est le nombre de journées d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

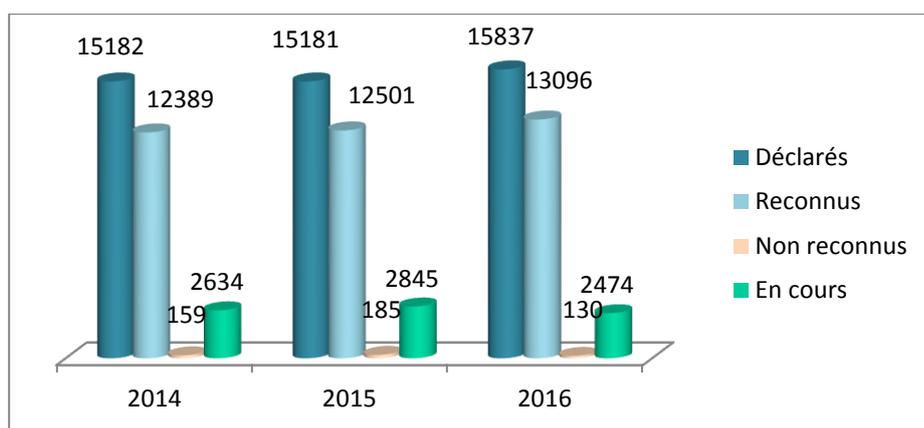


Fig. 1 : nombre d'accidents du travail ou de service

- **31,7 %** des accidents concernent des enseignants du 1^{er} degré soit 1,2 % de ces enseignants. Les enseignants du 1^{er} degré représentent **39,2 %** des agents du MEN.
- **23%** des accidents concernent des enseignants du 2nd degré et les adjoints d'enseignement (hors PEPS et PLP) soit 1,2 % de ces enseignants. Ces enseignants représentent **32 %** des agents du MEN.
- **7,7 %** des accidents concernent des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et assimilés soit 3,3 % de ces professeurs. Ces enseignants représentent **3,8 %** des agents du MEN.
- **7 %** des accidents concernent des professeurs de lycée professionnel (PLP), soit 1,6 % des PLP. Les PLP représentent **6,9 %** des agents du MEN.
- **8,2 %** des accidents concernent des personnels appartenant à des corps de la filière administrative, soit 1,4 % des agents appartenant à ces corps. Ces agents représentent **7,5 %** des agents du MEN.

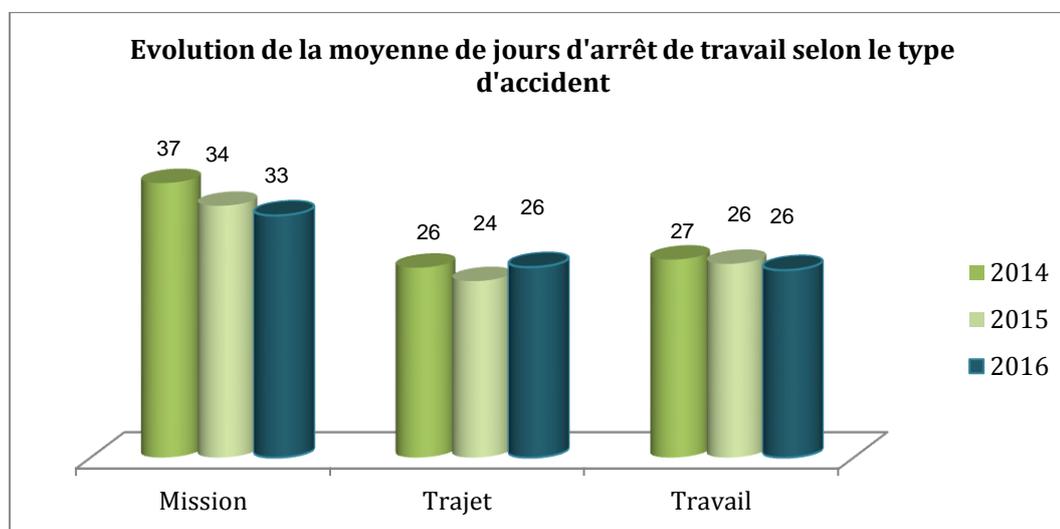


Fig. 2

7.1.2. Les circonstances des AT

- 19,1 % des accidents surviennent sur la voie publique (véhicule, piéton, vélo) et 13,1 % sont des accidents routiers.
- 51 % des accidents surviennent dans les dégagements et locaux tels que :
les classes et salles de cours (19,1 %), les cours, préaux et espaces verts (15 %), les dégagements (13,7 %) et les terrains et salles de sport (3 %).
- Les chutes de plain-pied et glissades représentent 27 % des accidents et les chutes de hauteur 7,8 %.
- Le taux des accidents dus à des agressions (5%) augmente d'un point depuis 2015. Parmi ces agressions, 80 % de celles ayant eu lieu sur le lieu de travail ont été reconnues.

- Les séquelles des accidents sont principalement des lésions ligamentaires ou musculaires telles que les entorses (21,5 %), des contusions (20,2 %), les douleurs (17,6 %) ainsi que les fractures (8,6 %).
- Les troubles musculo-squelettiques tels que les cervicalgies, lumbagos ou sciatiques représentent 8 % des séquelles des accidents.

7.2. Les maladies professionnelles

- 101 maladies professionnelles (MP) ont été déclarées en 2016 (fig. 3).
- 104 maladies professionnelles ont été reconnues en 2016 dont 32 déclarées en 2016 et 72 déclarées avant 2016.
- Les MP liées aux troubles musculo-squelettiques (tableau 57 et 98 du code de la sécurité sociale) sont les plus fréquentes. Elles représentent 79 % des MP reconnues en 2016 contre 75 % en 2015 et 73 % en 2014.
- Les MP liées à l'amiante (tableau 30 et 30 bis du code de la sécurité sociale) représentent 11 % des MP reconnues en 2016 contre 13 % en 2015 et 10 % en 2014 (fig. 4).

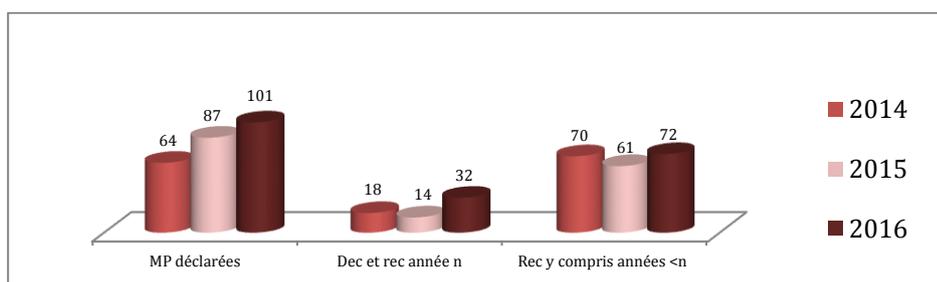


Fig. 3

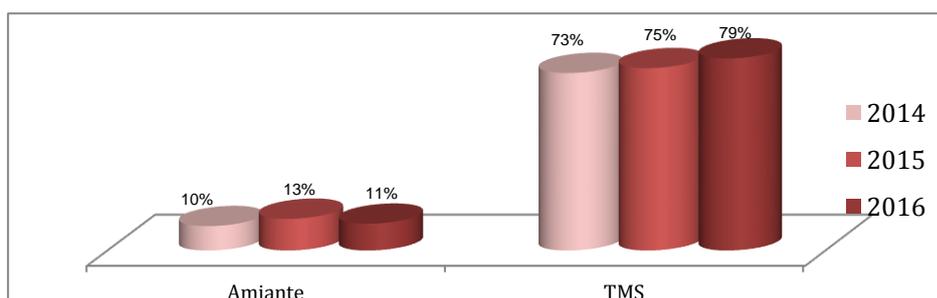


Fig. 4

Le nombre d'accidents de service ou du travail est en légère augmentation par rapport à 2015. Toutefois, on constate une légère diminution des indices et taux de fréquence et de gravité par rapport à 2015.

Une connaissance plus fine des types d'accidents et de leurs causes par les CHSCTA et CHSCTD est indispensable pour permettre de mettre en œuvre les actions préventives et correctives nécessaires. Les représentants des personnels doivent être informés de tous les accidents afin de pouvoir procéder aux enquêtes réglementaires quand celles-ci sont rendues nécessaires par la gravité ou le caractère répété des accidents et de proposer des mesures de prévention.

Une meilleure information sur les procédures de déclaration des accidents et des maladies professionnelles devrait contribuer à enrayer le phénomène de sous-déclaration que semble révéler le nombre peu élevé de maladies professionnelles déclarées. Concernant les accidents de travail, chaque académie a été invitée à diffuser un guide académique destiné à informer les personnels sur les procédures et les acteurs académiques, sur la base d'un guide-type ministériel⁴.

4 Guide-type "[Les accidents de service ou les accidents du travail](#) »

8. Fonctionnement du CHSCT ministériel.

8.1. Les réunions du CHSCTMEN

Le CHSCTMEN s'est réuni quatre fois en 2016.

- 11 février, 30 mai, 4 juillet et 21 novembre 2016.

Les procès-verbaux des réunions du CHSCTMEN et les avis émis par le CHSCTMEN sont téléchargeables sur le site www.education.gouv.fr à la rubrique santé et sécurité au travail.

Dans le cadre des travaux du CHSCTMEN, sept groupes de travail se sont réunis en 2016.

- 23 mars, 9 mai, 31 mai, 17 juin, 13 septembre, 27 septembre et 7 novembre.

8.2 Les points examinés dans les réunions du CHSCTMEN et des groupes de travail

Les points récurrents :

- le bilan santé et sécurité au travail 2015,
- le bilan des accidents de service, du travail et des maladies professionnelles 2015,
- la synthèse des rapports d'activité des médecins de prévention pour les années 2014-2015,
- le bilan de l'activité des inspecteurs santé et sécurité au travail 2014-2015,
- le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2015,
- les orientations stratégiques ministérielles de l'éducation nationale 2016-2017.

Autres points :

- le bilan de l'expérimentation du télétravail à l'administration centrale,
- le bilan de la réforme des baccalauréats technologiques et notamment de la filière STI 2 D et les expérimentations organisationnelles en première STI 2 D,
- les risques psychosociaux (enquête RPS des personnels enseignants, enquête RPS des personnels administratifs, ITRF, sociaux, de santé, de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation, vademecum en matière de prévention des RPS, circulaire RPS destinée aux recteurs d'académie),
- les plans particuliers de mise en sûreté,
- le logiciel Mededuc,
- les conditions de travail des professeurs des écoles éducateurs en EREA,
- les guides méthodologiques relatifs à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),
- la circulaire DGRH C1-3 relative à la médecine de prévention,
- les mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016,
- les conditions de travail des enseignants assurant la prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers,
- les enquêtes du CHSCT suite à un suicide ou à une tentative de suicide,
- les conditions de correction et de convocation aux épreuves anticipées de français du baccalauréat,
- la dématérialisation des fiches des registres SST,
- la convention de partenariat avec l'ANACT,
- la formation des membres des CHSCT.

8.3 Les documents élaborés

- le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2015,
- les orientations stratégiques ministérielles de l'éducation nationale 2016-2017,
- le vademecum en matière de prévention des RPS,
- la synthèse des rapports d'activité des médecins de prévention pour les années 2014-2015.
- les guides méthodologiques relatifs à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),

9. Conclusion

Les résultats des différents bilans montrent des évolutions positives dans le fonctionnement des réseaux des acteurs opérationnels de la prévention, même si des progrès restent à accomplir notamment dans la rédaction des lettres de cadrage, dans la formation initiale et continue des assistants et des conseillers de prévention, et dans les moyens humains à mobiliser.

Les travaux des CHSCT sont également en progression, avec par exemple une augmentation significative des visites des locaux. Toutefois, des marges de progrès existent notamment dans la présentation des documents obligatoires aux CHSCT, et ce à un niveau plus important à l'échelle départementale qu'académique.

L'activité des services de médecine de prévention est en progression, en particulier sur le nombre de visites de services, mais les moyens humains ne permettent pas de réaliser toutes les missions réglementaires.

Une baisse de la sinistralité est à souligner, avec un taux de fréquence et un taux de gravité des accidents de travail et de service légèrement plus faible qu'en 2015 (et que les années précédentes).